



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 novembre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens
- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Elizabeth Pipicelli à la suite de son décès.

Procès-verbal

- 10.05** Approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 octobre 2023 à 18 h et de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023 à 19 h.
- 10.06** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2023.
1239255059
- 10.07** Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 25 septembre 2023.
1237151032

Dépôt de documents

- 10.08** Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023.
1239255058

12 – Orientation

Cadre d'intervention

- 12.01** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » à la bibliothèque L'Octogone.
1238749003

20 – Affaires contractuelles

Contrat de services professionnels

- 20.01** Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière totale de 108 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.
1237817019

Entente

- 20.02** Autoriser la signature de l'entente d'évaluation de travaux majeurs avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et autoriser le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.
1237151030

- 20.03** Amender la résolution CA23 20 0189 portant sur l'entente avec Hydro-Québec pour l'exécution des travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique au Centre sportif Dollard-St-Laurent afin de majorer le coût total des travaux d'approximativement 224 465,82 \$ à approximativement 335 081,12 \$ taxes incluses et autoriser le directeur des Travaux publics à signer la nouvelle entente.
1230269014

Subvention - Contribution financière

- 20.04** Accorder une contribution financière de 2000 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la tenue de l'événement « Célébration des 70 ans de la troupe de théâtre L'Avant-scène de LaSalle » qui s'est tenue au Théâtre du Grand Sault le 8 octobre 2023.
1237769008

20.05 Adopter la version révisée du programme de soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux - article 5.4.4 de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

1238157007

20.06 Féliciter l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour son 46^e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 11 novembre 2023.

1238420001

20.07 Accorder une contribution financière de 6 150 \$ taxes incluses à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, afin de permettre le remboursement des frais engagés par les organismes ayant organisé et animé des kiosques dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu le 23 septembre 2023.

1234629016

Autres affaires contractuelles

20.08 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

1239255065

30 – Administration et finances

Déclaration / Événement / Proclamation

30.01 Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 2 au 5 novembre, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle et dans certaines écoles de LaSalle.

1237817021

30.02 Autoriser la fermeture partielle de la 5^e Avenue dans le cadre du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux les 2 et 3 décembre 2023.

1234629017

Administration - Directive / Procédure / Calendrier

30.03 Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

1232484029

Nomination / Désignation d'élus

30.04 Nommer les membres du comité préparatoire du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.
1232484022

Administration - Nomination de membres

30.05 Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2024.
1232484021

Reddition de comptes

30.06 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 22 octobre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2023.
1233035013

40 – Réglementation

Règlement - Avis de motion et adoption

40.01 Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.
1233035010

Règlement - Circulation / Stationnement

40.02 Autoriser le retrait d'une zone de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur la rue Beauchamp dans l'arrondissement de LaSalle.
1237151034

40.03 Autoriser un espace de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle.
1237151033

40.04 Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Charron dans l'arrondissement de LaSalle.
1237151033

40.05 Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 9^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.
1237151039

40.06 Autoriser deux espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, une première sur la rue Préville et une seconde sur la 32^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151036

40.07 Autoriser deux espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, une première sur la rue Edouard et une seconde sur la rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151038

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 341, 9^e Avenue (lot 1 077 426).

1239255064

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer de matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique située au 8686, boulevard Newman (lot 1 451 015).

1239255063

40.10 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9158, terrasse du Plateau (lot 1 451 352).

1239255060

40.11 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 125, 4^e Avenue (lot 1 079 678).

1239255061

40.12 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

1239255062

40.13 Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement de citation numéro 2134 et de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), afin de transformer l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678) en lieu de diffusion culturelle.

1239255066

50 – Ressources humaines

Structure de service / Emploi / Poste

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1236456011

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1239255059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:12

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre 2023.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 30 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc CHENOUDA
Chef de division par intérim

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1237151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 25 septembre 2023.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 25 septembre 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-27 12:41

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 25 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité de circulation du 25 septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1239255058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023

De déposer les rapports mensuels au sujet des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Déposer les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023.

JUSTIFICATION

NA

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

MONTRÉAL 2030

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 30 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nurdin MELIKH
chef(fe) de division

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1238749003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » à la bibliothèque L'Octogone.

D'offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » à la bibliothèque L'Octogone.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:14

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1238749003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » à la bibliothèque L'Octogone.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » contenant des articles utiles pour les parents ou les tuteurs ou tutrices d'enfants nouveau-nés résidant sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette « Boîte bienvenue bébé » sera distribuée par l'entremise du réseau des Bibliothèques de Montréal à tous les parents ou tuteurs ou tutrices qui en feront la demande, à raison d'une boîte par naissance. Afin de recevoir leur boîte, les parents ou tuteurs ou tutrices pourront se rendre en bibliothèque à tout moment durant la première année de vie de l'enfant et présenter un document ayant été délivré par une institution ou un organisme reconnu mentionnant le nom de l'enfant ainsi que sa date de naissance. Ils et elles devront aussi produire une preuve d'adresse conformément aux procédures en place dans le réseau des bibliothèques. L'inscription en bibliothèque n'est toutefois pas obligatoire pour recevoir la boîte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1045 (18 septembre 2023): Approuver la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit et accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la distribution. (1230173002)

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle souhaite aller de l'avant avec la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » à la bibliothèque L'Octogone. Le Centre de services partagés livrera les boîtes et leur contenu à la bibliothèque. Le personnel en bibliothèque aura la responsabilité d'assembler les boîtes et d'y insérer les items avant la remise aux citoyens, conformément à la procédure établie.

Afin que l'arrondissement obtienne la compétence nécessaire pour poser ces actions, cette offre de service doit être acceptée par le conseil de la Ville. À la suite de l'approbation de ce dossier, l'arrondissement pourra procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé ».

JUSTIFICATION

L'offre de service est requise afin qu'à la suite de l'acceptation par le conseil de la Ville, l'arrondissement de LaSalle puisse procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé ». Le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'équipe projet, composée de plusieurs services relevant de la Ville et liés au projet, transmettra à l'arrondissement de LaSalle l'ensemble des procédures pour s'assurer d'une distribution conforme de cette boîte aux citoyennes et citoyens qui y ont droit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les ressources en bibliothèque seront mises à la disposition du projet sans que des dépenses supplémentaires soient requises par l'arrondissement.
Les dépenses directement liées au projet sont prises en charge par la Ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente offre de service permettra de déployer l'initiative dans les bibliothèques de l'arrondissement et de distribuer les « Boîtes bienvenue bébé » sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Janvier 2024: début de la distribution des boîtes en bibliothèque, et aussi la date de début de l'éligibilité des naissances ainsi que déploiement de la campagne.
Une campagne de notoriété est prévue, complétée par une campagne d'affichage dans des lieux ciblés pour rejoindre les familles.
Des actions spécifiques sont prévues pour rejoindre les familles vivant une situation de vulnérabilité et favoriser leur déplacement en bibliothèque.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août / septembre : Disponibilité de la page montreal.ca et des informations pour les agents et agentes de communications sociales aux bureaux accès Montréal et au service téléphonique du 311.
Octobre / novembre : procédures disponibles pour le personnel en bibliothèque et informations auprès du personnel de la Ville et des partenaires du milieu communautaire.
Octobre / novembre : début de la livraison des boîtes et de leur contenu au Centre de services partagés.
1er janvier 2024: début de la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » aux citoyennes et citoyens qui sont éligibles et qui en feront la demande.
Janvier 2024: lancement de la campagne promotionnelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-10-17



Dossier # : 1237817019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière totale de 108 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.
Accorder une contribution financière totale de 108 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicable.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-31 10:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et accorder une contribution financière totale de 108 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

En août 1960, le conseil municipal de LaSalle a accepté de louer une partie du parc Riverside pour la construction d'une piscine sur le terrain de l'arrondissement. Depuis 1961, l'Association récréative du parc Riverside inc. gère la piscine du parc Riverside. Elle compte entre 600 et 900 membres (selon frais d'abonnement annuel) depuis plusieurs années, dont la moitié sont des enfants de 18 ans et moins. Plus 90 % de ses membres sont laSallois. Au cours de l'été 2015, l'Association a eu de graves problèmes avec la structure de la piscine (perte d'eau) et les équipements de la salle de filtration. Âgée de près de 30 ans, la vétusté de la piscine du parc Riverside nécessite d'importants travaux de remise à neuf. À la suite d'une inspection par une firme spécialisée, il a été constaté que la piscine avait atteint sa fin de vie utile et devait être démolie.

Le 7 décembre 2015, l'Association a cédé la piscine existante à l'arrondissement afin de ne pas diminuer l'offre de service aquatique dans ce secteur du territoire et de maintenir le dynamisme du milieu de vie du quartier Riverside. La reconstruction d'une piscine neuve et d'un bâtiment d'accueil dans le parc Riverside a été rendue possible grâce au support du programme PAM-Volet mise aux normes de la Ville de Montréal et de l'arrondissement LaSalle qui partagent les coûts 50/50. Les travaux de reconstruction de la nouvelle piscine et du chalet du parc Riverside ont été complétés en juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0219 - (1207551011) 8 juin 2020: D'Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 et accorder une contribution financière totale de 93 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables

CA18 20 0143 (1186818040) - 3 avril 2018 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside pour les années 2018 et 2019. D'accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette

fin.

CA17 20 0317 (1176818046) - 5 juin 2017 : D'approuver la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside pour l'année 2017. D'accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

DESCRIPTION

Depuis son inauguration le 1^{er} juillet 1961, la piscine Riverside a toujours été exploitée par l'Association. Durant ces 55 années, cet organisme a su créer un milieu dynamique et amener une saveur particulière à ce quartier. L'offre de service de cette piscine (cours de natation, plage horaire de bain libre, compétitions aquatiques et autres activités spécifiques aux membres) a fait de la piscine Riverside un endroit spécifique à LaSalle.

Afin de maintenir le dynamisme qui a été créé au cours des années et pour s'assurer du maintien de l'offre de service aux citoyens de l'arrondissement, il est suggéré de conclure un nouveau contrat de gestion de la nouvelle piscine Riverside avec l'Association récréative du parc Riverside inc.

Le contrat de gestion de la nouvelle piscine Riverside est d'une durée de 3 ans se terminant le 31 décembre 2026. Une contribution financière totale de 108 000 \$ toutes taxes incluses, sera versée à l'Association récréative du parc Riverside inc. selon les conditions de versement à la convention pour couvrir les frais de gestion de ces installations reliés :

- à l'entretien ménager pendant les périodes d'achalandage;
- à la vérification comptable et aux assurances;
- à la supervision des tâches reliées au gardiennage, à l'entretien, à la sécurité du bâtiment, ainsi qu'à la supervision du personnel technique et aquatique.
- à la mise en place d'une programmation d'activités aquatiques adaptée aux besoins des citoyens.

L'Association récréative du parc Riverside inc. est un organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Après les trois années initiales de la convention, deux options de renouvellement d'une année chacune seront possibles.

JUSTIFICATION

En plus de répondre à un besoin pour l'accès aux citoyens à des bains libres et des cours de natation, l'Association récréative du parc Riverside inc a su créer au fil des années, un véritable milieu de vie à la piscine Riverside avec des compétitions, des BBQ, de l'animation et autres activités thématiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totale de 108 000 \$, taxes incluses, provient du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs et se répartit comme suit :

- Année 2024 35 000 \$ toutes taxes incluses;
- Année 2025 36 000 \$ toutes taxes incluses;
- Année 2026 37 000 \$ toutes taxes incluses.

- Deux années d'options, sont proposées pour les années 2027 et 2028 :
- Année 2027 37 750 \$ toutes taxes incluses;

- Année 2028 38 500 \$ toutes taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

De part la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas au Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'arrondissement, l'Association récréative du parc Riverside inc. ne pourrait pas opérer la piscine à elle seule

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social.



Dossier # : 1237151030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente d'évaluation de travaux majeurs avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et autoriser le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

D'autoriser la signature de l'entente d'évaluation de travaux majeurs avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard; et
D'autoriser le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-11-01 07:49

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente d'évaluation de travaux majeurs avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et autoriser le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal arrondissement de LaSalle exige la collaboration de Hydro-Québec afin d'obtenir les services nécessaires pour la conception finale du projet et la réalisation des travaux pour le déplacement de lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e Avenue inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0208 - 6 mai 2019 (1197151018) - D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard dans l'arrondissement de LaSalle. De mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle pour signer cette entente.

DESCRIPTION

La ligne électrique aérienne et de nombreux autres services dont ceux d'Hydro-Québec sont actuellement situés sur les deux cotés de la rue Édouard en avant lot. L'objectif du projet est la relocalisation de ces services et de la ligne électrique dans les ruelles en arrière lot afin de libérer l'espace en avant lot pour permettre l'installation de nouveaux lampadaires décoratifs sur la rue Édouard. La signature de l'entente est essentielle à la réalisation du concept final et à la réalisation des travaux

JUSTIFICATION

Le mandat inclus dans l'entente comprend tous les services, tels que l'ingénierie des nouvelles lignes, les validations sur le terrain, les rencontres de coordination requises entre les intervenants et tous travaux nécessaires afin d'exécuter le déplacement des lignes. La zone des travaux est située de part et d'autre de la rue Édouard, entre la rue Lacharité et la 8^e Avenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente permettra de réaliser les services d'ingénierie et les travaux nécessaires pour le déplacement des lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e Avenue inclusivement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des ententes: Octobre 2023
Travaux: Automne 2023 à 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1230269014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 200189 portant sur l'entente avec Hydro-Québec pour l'exécution des travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique au Centre sportif Dollard-St-Laurent afin de majorer le coût total des travaux d'approximativement 224 465,82 \$ à approximativement 335 081,12 \$ taxes incluses et autoriser le directeur des Travaux publics à signer la nouvelle entente.

D'amender la résolution CA23 200189 afin de majorer le coût total des travaux prévus à l'entente d'approximativement 224 465.82 \$ taxes incluses à approximativement 335 081,12 \$ taxes incluses; et
D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer la nouvelle entente.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-31 10:48

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1230269014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 200189 portant sur l'entente avec Hydro-Québec pour l'exécution des travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique au Centre sportif Dollard-St-Laurent afin de majorer le coût total des travaux d'approximativement 224 465,82 \$ à approximativement 335 081,12 \$ taxes incluses et autoriser le directeur des Travaux publics à signer la nouvelle entente.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de restauration du Centre Sportif Dollard St-Laurent, des travaux de remplacement de la ligne d'alimentation extérieure et de l'entrée électrique sont prévues pour la mise aux normes des équipements, ainsi que pour l'augmentation de la capacité de la charge électrique du bâtiment.

L'arrondissement de LaSalle a sollicité Hydro-Québec pour les services nécessaires pour le remplacement de la ligne d'alimentation électrique de 347/600 volts, 1600 A volts par une ligne d'alimentation électrique permanente de 347/600 volts 2500 A. À cet effet, Hydro Québec a réclamé la signature d'une entente avec l'arrondissement de LaSalle.

En raison de la modification du coût des travaux civils réalisés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la nouvelle alimentation électrique, Hydro-Québec exige la signature d'une nouvelle entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1230269009 (CA23 200189) - Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux de remplacement de la ligne d'alimentation électrique de 347/600 volts, 1600 A volts par une ligne d'alimentation électrique permanente de 347/600 volts 2500 A, pour le Centre Sportif Dollard-St-Laurent située au 707, 75^e avenue dans l'arrondissement de LaSalle, et mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

La signature de la nouvelle entente entre Hydro-Québec et le représentant autorisé de l'arrondissement de LaSalle est nécessaire pour la réalisation de ces travaux électriques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente d'origine prévoyait un coût total approximatif de 224 465,82 \$ taxes incluses tandis que la nouvelle entente prévoit un coût total approximatif de 335 081,12 \$ taxes incluses. Le budget nécessaire pour la réalisation des travaux prévus dans l'entente provient des incidences du projet de réfection et mise aux normes du Centre Sportif Dollard St-Laurent. Selon la répartition prévue au dossier décisionnel, 80 % de la somme est assumée par la Ville centre et 20 % par l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la coordination entre les responsables du projet de mise aux normes du Centre Sportif Dollard St-Laurent (SGPI) et Hydro-Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-26

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1237769008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2000 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la tenue de l'évènement « Célébration des 70 ans de la troupe de théâtre L'Avant-scène de LaSalle » qui s'est tenue au Théâtre du Grand Sault le 8 octobre 2023.

D'accorder une contribution financière de 2000 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle, conformément au Programme 7 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, pour la tenue de l'évènement « Célébration des 70 ans de la troupe de théâtre Avant-scène de LaSalle » qui s'est tenue au Théâtre du Grand Sault le 8 octobre 2023; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-11-01 19:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1237769008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2000 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la tenue de l` évènement « Célébration des 70 ans de la troupe de théâtre L'Avant-scène de LaSalle » qui s'est tenue au Théâtre du Grand Sault le 8 octobre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, L'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. L'année 2023 marque les 70 ans de la troupe. Pour l'occasion, L'Avant-Scène a convié son public à une célébration intitulée « Célébration des 70 ans de la troupe de théâtre L'Avant-scène de LaSalle » au théâtre du Grand Sault le 8 octobre 2023. Une exposition et une courte représentation ont été réalisées.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une exposition et une courte représentation au théâtre du Grand Sault.

JUSTIFICATION

Ce projet de l'organisme est admissible au programme 7 :SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES SPÉCIAUX, et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organisme s* et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé de 2000 \$ respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet qui s'élève à 3750 \$. Cette dépense provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Avant-Scène est une troupe de théâtre amateur très active à l'arrondissement et ouverte à tous les citoyens désirant pratiquer le théâtre. L'accompagnement professionnel dans la réalisation des décors est un aspect important à la réussite de leur pièce de théâtre.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-10-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1238157007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la version révisée du programme de soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux - article 5.4.4 de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur le 1er janvier 2024 ».

D'adopter la version révisée du programme de soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux - article 5.4.4 de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-27 12:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238157007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la version révisée du programme de soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux - article 5.4.4 de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur le 1er janvier 2024 ».

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes en 1988. Elle a été modifiée au fil des années et précise la volonté de l'arrondissement de s'affirmer comme maître d'œuvre en matière de loisirs en soutenant les organismes laSallois qui œuvrent dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire, relevant directement de la compétence et de la juridiction de l'arrondissement.

Afin d'améliorer le soutien offert aux organismes et regroupements de résidents laSallois, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite mettre en place un nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois. Ce nouveau programme permettra de mieux soutenir les événements en se dotant de balises claires pour un traitement équitable et transparent des demandes de soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0206 (1238157004) - 5 juin 2023 - D'adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois et autoriser son entrée en vigueur immédiate.

CA22 20 0334 (1221857007) - 11 octobre 2022 - D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur les définitions des catégories de reconnaissance et les allègements aux critères d'admissibilité au soutien financier au fonctionnement.

CA21 20 0499 (1218157005) - 17 janvier 2022 - D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

CA21 20 0359 (1218157002) - 30 août 2021 - D'approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'article 5.4.4 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux - l'arrondissement soutient les organismes et membres d'organismes appelés à représenter LaSalle lors d'événements à portée québécoise, canadienne ou internationale comme des championnats sanctionnés, des rassemblements, des colloques ou autres activités reconnues par les milieux spécialisés comme étant d'envergure. Les LaSallois pratiquant une activité non offerte par un organisme sont aussi admissibles à ce soutien. La DCSLDS souhaite mettre à jour ce programme afin de l'adapter à la réalité actuelle des organisations et citoyens ciblés. Nous souhaitons tout d'abord changer le nom du programme. Ainsi le nom « soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux » sera **remplacé par « le soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois »** Voici un résumé des principaux changements :

- Permettre aux groupes scolaires et organismes à but non lucratif non reconnus par l'arrondissement de bénéficier de ce programme avec certaines balises à respecter;
- Apporter des précisions quant au but du soutien financier : le soutien financier offert permet d'aider les participants à assumer les frais liés à leur séjour et participation aux événements visés, par exemple billet d'avion, hébergement, nourriture, ou frais de participation à une compétition;
- Bonifier les montants qui datent de 2014;

Voir le document ci-joint qui décrit les changements.

JUSTIFICATION

La révision de ce programme permettra d'être en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive). Ce programme permet de contribuer au rayonnement de LaSalle et au développement des compétences des laSallois dans divers domaines. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté de ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme c'est déjà le cas, le soutien financier qui sera offert dans le cadre de ce programme proviendra du budget de contributions financières aux organismes de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Après adoption du présent sommaire, une communication sera adressée aux organismes et citoyens laSallois pour les informer de ce nouveau programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS

Le : 2023-10-20



Dossier # : 1238420001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour son 46e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu 11 novembre 2023.

De féliciter l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour son 46e anniversaire de fondation;

D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu 11 novembre 2023; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238420001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour son 46e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu 11 novembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la participation de l'arrondissement au programme souvenir qui est remis à tous les membres de l'organisme qui seront présents à l'occasion de leur premier banquet post-pandémique prévu le 11 novembre 2023.

L'Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme de services qui soutient principalement les citoyens originaires des Caraïbes. Il a été fondé en octobre 1977 et célèbre sa 46e année.

L'organisme regroupe plus d'une cinquantaine de participants à leurs différentes activités, événements et vie sociale de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0499 (1198419010) adoptée le 4 novembre 2019 :D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet annuel qui aura lieu le 9 novembre 2019. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution CA18 20 0495 (1187549001) adoptée le 5 novembre 2018 :D'accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 10 novembre 2018. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution CA17 20 0619 (1176818107) adoptée le 23 novembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution de 300 \$ pour la réalisation de son bottin annuel. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de l'organisme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La page couverture intérieure est réservée pour le message du conseil d'arrondissement. Celui-ci devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. L'Organisation sociale caraïbe de Montréal respectera les consignes du protocole de visibilité de l'arrondissement de LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1234629016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6 150 \$ taxes incluses à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, afin de permettre le remboursement des frais engagés par les organismes ayant organisé et animé des kiosques dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu le 23 septembre 2023.

D'accorder une contribution financière de 6 150 \$ taxes incluses à l'organisme fiduciaire Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme afin de permettre le remboursement des frais engagés par les organismes ayant organisé et animé des kiosques dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu le 23 septembre 2023; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-31 09:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1234629016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6 150 \$ taxes incluses à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, afin de permettre le remboursement des frais engagés par les organismes ayant organisé et animé des kiosques dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu le 23 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement, en collaboration avec ses partenaires, a organisé la première édition du Festival de l'harmonie interculturelle le 23 septembre 2023. L'événement rassembleur a rallié plus de 13 communautés pour le volet animation.

Les objectifs étaient de mettre en lumière la richesse de la diversité culturelle laSalloise, de favoriser les échanges interculturels, de renforcer le vivre ensemble et de permettre à la population laSalloise de découvrir la richesse interculturelle de l'arrondissement. Ce festival s'inscrit dans le plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle et répond également aux objectifs du plan stratégique 2023 -2030 de l'arrondissement de LaSalle, particulièrement l'orientation 3, une communauté solidaire, équitable et inclusive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Chaque organisme ou partenaire devait organiser et animer un kiosque représentant leur communauté. Afin de les aider et d'encourager une participation, un montant de 300 \$ par kiosque a été octroyé. L'organisme AIRSOM - Centre Prisme a été mandaté comme fiduciaire pour ce volet spécifique.

JUSTIFICATION

Afin de faciliter le versement des montants par communauté (organisme ou citoyen), une demande a été faite à AIRSOM-Centre Prisme pour la fiducie. Ceux-ci ont le mandat de payer à chacune des communautés participantes le montant prévu à cet effet. Un montant total est demandé pour rembourser AIRSOM-Centre Prisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite au confirmation de la participation des communautés, les montants sont les suivants :

Nom de l'organisme	Nombre de kiosques animés	Montant confirmé
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	1	300 \$
Association Messinese de Montréal inc.	1	300 \$
Communauté Grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal	1	300 \$
Galina Proutskikh Citoyenne représentant la communauté russe de Montréal	1	300 \$
Larissa Jarkevitch Citoyenne représentant la communauté russe de Montréal	1	300 \$
Association Canadienne Nigérienne de Montréal, Québec	1	300 \$
Société historique Cavelier de LaSalle	1	300 \$
Bienvenue à l'immigrant	1	300 \$
Association chinoise de méditation de santé et de joie	2	600 \$
Organisation sociale caraïbe de Montréal	1	300 \$
Maison Kabyle	3 + prestation scène 150\$	1050 \$
Guilde des Tisserands de LaSalle	1	300 \$
Association Cameroon Goodwill de Montréal	1	300 \$
Association Gurdwara Guru Nanak Darbar inc. Association du Temple Sikh inc.	2	600 \$
Club de rugby Les Wanderers de Montréal	1	300 \$
Les Kilomâîtres LaSalle	1	300 \$
TOTAL PAIEMENT :		6150 \$

Cette dépense maximale de 6 150 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-10-27



Dossier # : 1239255065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage des propriétés suivantes sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles s'y trouvant :

- 15, 7e Avenue
- 760, 90e Avenue
- coin boulevard Bishop-Power et rue George.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

CONTENU

CONTEXTE

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA21 20 0252
Résolution: CA22 20 0289

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit :

ADRESSE	Lot	NUMÉRO AVIS ET CONSTAT	DATE AVIS ET CONSTAT
15, 7e Avenue	1 079 384	22190-1 (avis) 20190-4 (avis)	2023-04-13 2023-10-25
760, 90e Avenue	1 449 855	21067-1 (avis) 21067-2 (avis) 306 645 953 (constat)	2021-08-09 2023-06-14 2023-10-16
Coin Bishop-Power et George	5 459 064 5 459 065	21533-1 (avis) 306 644 295 (constat) 21533-3 (avis) 306 645 290 (constat)	2022-05-03 2022-06-09 2022-10-27 2022-11-14

JUSTIFICATION

N.A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTRÉAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Certains propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre recommandée afin de se conformer au Règlement numéro LAS-0137 art 11.a) (matières nuisibles), art 11.b) (herbes hautes), article 11.k) (meuble d'intérieur), 11.l) (meuble extérieur plus en état) et ils ne se sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nurdin MELIKH

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE

Le : 2023-10-27

Chef de division - permis et inspections
DAUSE

Directeur par intérim - DAUSE



Dossier # : 1237817021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 2 au 5 novembre, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle et dans certaines écoles de LaSalle.

D'autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants: collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 2 au 5 novembre, lors du tournoi de basket-ball "Leaders of the Pack" au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle et dans certaines écoles de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 18:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1237817021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 2 au 5 novembre, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle et dans certaines écoles de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de basketball des Leaders est de retour pour une seconde édition avec le tournoi de basket-ball "Leaders of the pack" du 2 au 5 novembre 2023. L'engouement cette année est encore plus populaire, avec au total une cinquantaine d'équipes dans les catégories AA et AAA.

Les équipes proviennent de Montréal et des environs et on compte accueillir à LaSalle environ 500 athlètes pour un total de 4250 personnes avec les parents et accompagnateurs. L'an dernier, nous avons reçu autour de 3845 personnes.

Le tournoi se déroulera au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle ainsi que dans plusieurs écoles de LaSalle (Cavalier de LaSalle, la nouvelle école secondaire de LaSalle, LaSalle Community Comprehensive High School, école Petit-Collège et au Pearson Adult Education Center).

L'organisme aimerait obtenir l'autorisation de vendre des produits durant le tournoi, qui permettra à l'organisme de recueillir des fonds afin d'aider l'organisation à organiser des activités telles que des tournois, une remise de prix à la fin de l'année et des activités estivales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Plus spécifiquement, il y aura une petite cantine installée dans les 6 plateaux pour vendre des collations et des breuvages.

De plus, les participants devront payer un prix d'entrée, donc une billetterie sera mise sur place.

Enfin des objets promotionnels du club, tels que des t-shirts ou encore des chandails à

capuchon, seront en vente.

Rappelons que les profits de la vente serviront à financer certaines activités de l'organisme.

JUSTIFICATION

L'arrondissement encourage l'organisme à développer son offre de service pour les jeunes LaSallois et à développer des méthodes d'autofinancement, qui permettront d'offrir plus d'activités pour les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La liste des articles vendus avec leurs prix se trouve dans la lettre de demande dans les pièces jointes du présent GDD.

MONTRÉAL 2030

De part sa nature, ce dossier n'est pas en lien avec le Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de refus, le Programme de basket-ball des Leaders, ne pourra recueillir des fonds pour l'organisation de leurs activités et devra par conséquent diminuer son offre de service aux jeunes laSallois.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1234629017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture partielle de la 5ième Avenue dans le cadre du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux les 2 et 3 décembre 2023.

D'autoriser la fermeture partielle de la 5ième Avenue entre la rue Édouard et le stationnement du Centre culturel et communautaire Henrie-Lemieux dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Le Marché de Noël aura lieu le samedi 2 décembre de 10 h à 17 h et le dimanche 3 décembre de 10 h à 16 h. La section de rue sera fermée le samedi 2 décembre de 8 h 30 à 17 h et le dimanche 3 décembre de 8 h 30 à 16 h.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 19:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture partielle de la 5ième Avenue dans le cadre du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux les 2 et 3 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux a fait une demande à la direction de la culture, des sports, du loisirs et du développement social afin de tenir un Marché de Noël les 2 et 3 décembre 2023 au 7644 rue Édouard ainsi que sur la 5e Avenue devant la bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Dans la cadre du Marché de Noël, l'organisme demande l'autorisation de fermer la 5e Avenue à partir de la rue Édouard jusqu'à la fin du stationnement du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux afin d'y tenir des activités pour les citoyens. Le stationnement sera également utilisé. Le Marché de Noël aura lieu le samedi 2 décembre de 10 h à 17 h et le dimanche 3 décembre de 10 h à 16 h

JUSTIFICATION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de LaSalle. L'organisme organisme le Marché de Noël depuis de nombreuses années et celui-ci souhaite ajouter un volet d'animation extérieure pour 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Très peu de résidents seront impactés puisqu'il n'y a pas de résidences dans l'espace prévu de fermeture. Les citoyens pourront faire un virage en U pour retourner vers le boulevard LaSalle. L'horaire de fermeture sera indiqué comme suit :

- Samedi 2 décembre de 8 h 30 à 17 h
- Dimanche 3 décembre de 8 h 30 à 16 h

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents seront informés via une communication remis portes à portes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-10-30



Dossier # : 1232484029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

De fixer le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2024 :

15 janvier
5 février
4 mars
8 avril
6 mai
3 juin
8 juillet
12 août
9 septembre
7 octobre
4 novembre
2 décembre

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-31 09:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0433 calendrier 2023

CA21 20 0498 calendrier 2022

CA20 20 0464 calendrier 2021

DESCRIPTION

Il est proposé de fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2024 :

15 janvier
5 février
4 mars
8 avril
6 mai
3 juin
8 juillet
12 août
9 septembre
7 octobre
4 novembre
2 décembre

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dates du conseil seront publiées par avis public sur le site Web de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-10-30



Dossier # : 1232484022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2024

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2024 comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo et monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger et monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-10-31 10:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2024

CONTENU

CONTEXTE

Des membres du conseil d'arrondissement sont désignés annuellement pour participer aux rencontres du comité préparatoire des séances du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0438 - Nommer monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel et monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier, février, mars et avril 2023, monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo pour les mois de mai, juin, juillet et août 2023 et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano et madame le conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2023.

CA21 20 0488 - Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier, février, mars et avril 2022.

CA22 20 0164 - Nommer monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël pour les mois de mai, juin, juillet et août et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo et monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2022.

DESCRIPTION

Nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour l'année 2024 comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo et monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger et monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-10-31



Dossier # : 1232484021

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2024

De nommer les maires(esses) suppléants(es) et maires(esses) suppléants(es) substituts pour l'année 2024, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Mairesse suppléante - madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-10-31 10:50

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné pour agir à la place du maire en son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0437 - Nommer monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel à titre de maire suppléant pour les mois de janvier à avril 2023, monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger à titre de maire suppléant pour les mois de mai à août 2023 et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano à titre de mairesse suppléante pour les mois de septembre à décembre 2023.

CA21 20 0490 - Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.

CA22 20 0163 - Nommer monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps à titre de maire suppléant pour les mois de mai à août 2022 et monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger pour les mois de septembre à décembre 2022.

DESCRIPTION

Nommer les mairesses et les maires suppléants et suppléants substitués pour l'année 2024, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Mairesse suppléante - madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-10-31



Dossier # : 1233035013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 22 octobre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 22 octobre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2023

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 19:04

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233035013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 22 octobre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200378 le 10 octobre 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 20 septembre 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2023

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 22 octobre 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-10-27



Dossier # : 1233035010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-10-30 19:41

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233035010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2024 à 46 581 600 \$ (dossier 1233035009 - séance extraordinaire du 10 octobre 2023). La stratégie d'équilibre pour 2024 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200411 Adoption - règlement LAS-0155 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2023) de 0,0538\$ du 100 \$ d'évaluation

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 7 320 800\$ ont été estimés pour le budget 2024 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0558 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2024.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2024 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public de l'avis de motion : 5 septembre 2023
Avis de motion: 10 octobre 2023
Avis public de l'adoption du règlement : 23 octobre 2023
Adoption du règlement de taxation: 6 novembre 2023
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances
Emmanuelle PERRIER, Service des finances

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 17 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-09-29



Dossier # : 1237151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le retrait d'une zone de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur la rue Beauchamp dans l'arrondissement de Lasalle.

D'autoriser le retrait de la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Beauchamps en lien avec ce dossier et de conserver toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-10-30 19:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction



Dossier # : 1237151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 19:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction



Dossier # : 1237151037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Charron dans l'arrondissement de Lasalle

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Charron dans l'arrondissement de Lasalle
La nouvelle disposition deviendra effective lorsque la nouvelle signalisation sera installée.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-10-30 19:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction



Dossier # : 1237151039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 9e avenue dans l'arrondissement de Lasalle

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 9e avenue dans l'arrondissement de Lasalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-31 10:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction



Dossier # : 1237151036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de deux espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Preville et sur la 32e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation de deux espaces de stationnements réservé pour personnes à mobilité réduite, une première sur la rue Preville et une seconde sur la 32e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 19:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction



Dossier # : 1237151038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de deux espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, une première sur la rue Edouard et une seconde sur la rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation de deux espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, une première sur la rue Edouard et une seconde sur la rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-11-01 07:48

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction



Dossier # : 1239255064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 341, 9e Avenue (lot 1 077 426).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003273283), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 341, 9e Avenue (lot 1 077 426), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 09:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 341, 9e Avenue (lot 1 077 426).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003273283) a été déposée le 25 mai 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment d'usage unifamilial isolé construit en 1959.

Le projet consiste à agrandir le bâtiment existant dont la superficie habitable s'élève à environ 65 m² par l'ajout d'une superficie d'environ 31 m² en cour arrière.

Les plans illustrent un agrandissement dont la hauteur est inférieure à la partie existante et dont l'intégration se fait par un parapet descendant en escalier vers l'arrière. Les trois façades ainsi ajoutées sont grandement fenestrées par deux (2) fenêtres à trois (3) sections horizontales en façade latérale et par deux portes-patio en façade arrière. Les encadrements des ouvertures sont d'une teinte foncée agencée au garde-corps du nouveau balcon arrière. L'agrandissement proposé ne s'étend pas sur l'entièreté de la largeur du bâtiment afin de permettre de conserver l'entrée au sous-sol.

Le projet propose également une bonification considérable du verdissement de la propriété par la plantation d'une diversité d'essence d'arbre, de couvre-sol et d'arbustes en cour arrière et latérale.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd: brique d'argile, fabricant *Canada Brick* , format modulaire métrique Québec (2 ¼ x 8 x 3 ½ pouces), teinte rouge, modèle Riverdale Smooth, installation standard en panneresse ou équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 octobre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD chapitre 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTRÉAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 30 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-20

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE



Dossier # : 1239255063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer de matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique située au 8686, boulevard Newman (lot 1 451 015).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003298632), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer de matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique située au 8686, boulevard Newman (lot 1 451 015), considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicable du Règlement sur les PIIAD au chapitre 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer de matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique située au 8686, boulevard Newman (lot 1 451 015).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003298632) a été déposée le 22 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour changer de matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment construit en 1968 qui serait occupé par un concessionnaire automobile. Le bâtiment est localisé sur un lot de coin à l'intersection de l'avenue Dollard et du boulevard Newman.

Les travaux assujettis au Règlement sur les PIIAD sont localisés sur la portion du bâtiment servant à l'espace de vente, excluant la portion dédiée aux garages. Les plans proposent le remplacement du revêtement léger de couleur grise entourant la partie supérieure du bâtiment sur les trois(3) façades composant l'espace de vente par un revêtement léger de couleur noire. Ils proposent également l'ajout d'un treillis métallique architectural s'articulant sur deux (2) façades ainsi que le remplacement des panneaux de revêtement léger gris par des panneaux de couleur identiques, mais de dimensions différentes. Une illumination du couronnement ainsi que du treillis métallique est également proposée tout comme le remplacement de la saillie soufflée de l'entrée principale donnant sur l'avenue Dollard par une saillie plus profonde, mais visuellement moins imposante.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger: aluminium, du fabricant Sobotech, format sur mesure (bandeau continu sur mesure), épaisseur 1/8 pouce, teinte *apolic blx noir* , modèle ACM SL2000 4mm ou un équivalent;

- Revêtement léger: aluminium, du fabricant Sobotech, format 95 x 19 ½ pouces, épaisseur ⅛ pouce, teinte *silver grey*, modèle ACM SL2000 4mm ou un équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 octobre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement sur les PIIAD au chapitre 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTREAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 30 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-24

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE



Dossier # : 1239255060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9158, terrasse du Plateau (lot 1 451 352).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003303105), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9158, terrasse du Plateau (lot 1 451 352), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 13:11

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239255060**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9158, terrasse du Plateau (lot 1 451 352).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003303105) a été déposée le 11 septembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale située au 9158, terrasse du Plateau (lot 1 451 352).

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 octobre 2017 - CA17 20 0585 : PIIAD - en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement autorisant une reconstruction partielle de la tourelle avant gauche et de l'entrée et une modification du revêtement extérieur de la façade principale (3001335199).

3 avril 2023 - CA23 20 0129 : PIIAD - en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement du bâtiment principal et de changement du matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique (3001608595).

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale (h1) construite en 1989 d'un style architectural très distinctif dans son ensemble, notamment avec ses éléments en saillie, une volumétrie éclatée et de matériaux de revêtements nobles.

En avril 2023, le conseil d'arrondissement approuve les plans permettant la délivrance d'un permis de transformation pour l'agrandissement du bâtiment en cour arrière et le remplacement de deux des trois matériaux de revêtement extérieur.

Les travaux de la présente demande de permis de transformation visent également l'agrandissement du bâtiment, mais cette fois-ci en hauteur, soit sur l'entièreté de la superficie de la toiture du volume principal composant le bâtiment. Les travaux projetés visent l'augmentation de la hauteur de l'étage du bâtiment de 2 pieds 10 pouces pour des motifs de confort intérieur, ainsi que pour améliorer l'isolation et la ventilation de l'entre-toit. Ainsi, toutes les façades du bâtiment sont touchées par les travaux.

L'agrandissement faisant l'objet de la présente demande sera recouvert par les mêmes matériaux de revêtement extérieur approuvés en avril 2023 :

- Revêtement métallique léger : panneaux d'acier, dimension de 300 mm, couleur gris profond, modèle Vicwest, de la série AD, AD 300 et AD 300R, pose à la verticale, alternance aléatoire entre les deux modèles, ou équivalent.
- Revêtement de maçonnerie : brique d'argile de taille modulaire, couleur grise, du fabricant Shaw Brick, modèle Smooth maganese dark, ou équivalent.

La demande respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 octobre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTREAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1239255061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 125, 4e Avenue (lot 1 079 678).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003268845), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 125, 4e Avenue (lot 1 079 678), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 09:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 125, 4e Avenue (lot 1 079 678).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003268845) a été déposée le 9 mai 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la transformation du bâtiment situé au 125, 4e Avenue (lot 1 079 678). Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale isolée construite en 1930 associée au type de la maison carrée.
Les travaux visent le remplacement du petit balcon en façade avant donnant accès à l'entrée principale par un balcon couvert de dimensions un peu plus importantes. Les plans proposent de conserver les escaliers de béton, mais de remplacer le balcon et le garde-corps par un équivalent en acier peint noir, entouré d'une structure en saillie composée de colonnes en bois ouvragé peint et d'un avant-toit. Cet avant-toit reprend les mêmes formes que le parapet ornemental du bâtiment.
En façade arrière, une des quatre (4) fenêtres à battant composées de deux sections localisées à la gauche du rez-de-chaussée serait remplacée par un modèle équivalent de même largeur, mais de longueur plus réduite.
Les travaux assujettis sont l'agrandissement du balcon, l'ajout des colonnes et de l'avant-toit en façade avant, ainsi que la modification d'ouverture en façade arrière.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 octobre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable

unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTRÉAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-24

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE



Dossier # : 1239255062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003287103), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757), considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement sur les PIIAD au chapitre 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale;
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 09:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003287103) a été déposée le 14 juill. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer le bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757).. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment commercial jumelé occupé par une clinique d'optométrie. Ce bâtiment est situé sur un lot de coin, à l'intersection sud-est de la rue Centrale et de la 4e Avenue, en plein cœur de l'artère commerciale principale du secteur du Village des rapides. Les travaux visent le remplacement de la marquise couronnant les trois façades du bâtiment pour les motifs suivants :

- Modernisation de l'image de l'entreprise occupant le bâtiment;
- Corriger l'empiètement dérogatoire de la marquise existante sur le domaine public.

Bien que les plans présentent une illustration de l'enseigne projetée, celle-ci fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage subséquente.

Les caractéristiques architecturales composant le bâtiment n'ont pas subi de modification depuis la construction du bâtiment en 1980, tel que le démontre les plans de construction d'origine : revêtement de briques d'argile, briques d'argile en soldat au-dessus et en-dessous des ouvertures, couronnement du bâtiment par une marquise en bois de cèdre traité.

Notamment en raison de son étage unique, le bâtiment n'est pas associé à un type architectural défini à l'annexe F du Règlement sur les PIIAD.

Les plans proposent de remplacer entièrement le volume recouvert de bois de cèdre par une nouvelle marquise moins imposante en revêtement léger de couleur foncée tout en

préservant l'entièreté de la brique d'argile existante.
Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger: acier prépeint, du fabricant Mac Métal, format sur mesure, teinte onyx noir, modèle MS 3, surface plane, baguette carrée verticale, sans vis apparente, ou un équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 octobre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement sur les PIIAD au chapitre 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale;
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTREAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1239255066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement de citation numéro 2134 et de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), afin de transformer l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678) en lieu de diffusion culturelle.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement de citation numéro 2134 et de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), afin de transformer l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678) en lieu de diffusion culturelle considérant que:

À sa séance du 19 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement sur les PIIAD puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt du bâtiment;
- Présente une implantation cohérente et une intégration du bâtiment dans son environnement;
- S'intègre aux constructions environnantes existantes tout en mettant en valeur son caractère communautaire;
- Permet de protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères d'un secteur d'intérêt patrimonial;
- Propose des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables;
- Contribuera à faire briller à nouveau un bâtiment ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle;
- Permettra de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens;
- Permettra de mettre en oeuvre la réalisation d'un des quatre pôles culturels à LaSalle;
- Créera une relation visuelle et spatiale forte avec le moulin Fleming;
- Respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle et Secteurs et bâtiments patrimoniaux);

Le projet a été présenté au Conseil du patrimoine (CPM) à sa séance du 4 mars 2022 et a obtenu un avis favorable avec des recommandations (joint au présent sommaire).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-30 12:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1239255066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement de citation numéro 2134 et de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), afin de transformer l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678) en lieu de diffusion culturelle.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (3003112518) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer et agrandir le bâtiment.

Les travaux prévus dans la demande sont assujettis aux dispositions du Règlement de citation numéro 2134 et de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 février 2022, CA22 20 0046 : D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003112518), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la transformation de l'ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle situé au 13, avenue Strathyre (lot numéro 1 929 678).

8 juillet 2019, CA19 20 0313 : Contrat à Les Entreprises Géniam - décontamination et démolition sélective de l'ancien hôtel de ville.

3 avril 2019, CE 19 0569 : Recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble.

15 avril 2019, CM19 0448 : Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble.

4 mars 2019, CA19 20 0129 : P.I.I.A. - transformation du bâtiment au 13, avenue Strathyre.

4 mars 2019, CA19 20 0121 : Accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

2012 : L'immeuble situé au 13, avenue Strathyre devient un immeuble patrimonial cité lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel (remplace la Loi sur les biens culturels).

12 février 1990 : Citation par la Ville de LaSalle en vertu de la Loi sur les biens culturels de l'immeuble situé au 13, avenue Strathyre, comme « monument historique ».

DESCRIPTION

La demande vise la transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13, avenue Strathyre, en lieu de diffusion culturelle. Considérant le changement d'usage et l'état du bâtiment, la portée des travaux est importante et inclut notamment:

- La démolition de parties de bâtiment;
- des modifications à la volumétrie, en particulier l'ajout d'une salle multifonctionnelle;
- la réfection des revêtements extérieurs;
- des modifications aux ouvertures;
- l'aménagement paysager;
- le réaménagement du stationnement;
- la modification des accès au bâtiment.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus large de création d'un pôle culturel au cœur du secteur Highland qui s'appuie sur la proximité du futur lieu de diffusion culturelle avec le parc Stinson et le moulin Fleming, emblème de l'arrondissement de LaSalle.

Le projet vise également à récupérer et réhabiliter la propriété du 13, avenue Strathyre, un bâtiment patrimonial cité. Cette propriété construite entre 1905 et 1911, est aussi connue sous le nom de maison Brunning et est un lieu d'une grande importance dans l'histoire de la ville. En effet, la ville de LaSalle créée en 1912 en fait l'acquisition en 1914 pour s'en servir comme hôtel de ville. Le 13, avenue Strathyre fut donc le premier hôtel de ville de LaSalle. Pendant plus de 70 ans, il a joué ce rôle civique de premier plan avant de déménager dans sa localisation actuelle, au 55, avenue Dupras en 1983. Même après le déménagement, le 13, avenue Strathyre a continué de jouer un rôle important dans la communauté en accueillant divers organismes communautaires jusqu'en 2013. À ce moment, son état de vétusté fit en sorte que le bâtiment devint vacant. En continuité avec cette vocation civique, les démarches pour redonner les lettres de noblesse à ce joyau patrimonial furent entamées. Ce qui suit résume l'historique du projet de transformation:

Mai 2015: Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) préliminaire

Mars 2016: Début du mandat de l'architecte

Juillet 2016: CCU (avis favorable)

Août 2016: CPM préliminaire (certains éléments à revoir)

Décembre 2016: CCU (avis favorable)

Février 2017: CPM (avis favorable)

Hiver 2017: Arrêt du projet - budget insuffisant et division en 2 phases

- Phase 1: Démolition et décontamination intérieure
- Phase 2: Décontamination extérieure et construction

Mars 2019: Dérogations mineures accordée

Mai 2019 à mars 2020: Travaux de démolition/décontamination

Juin 2020: CPM pour la phase 2 (certains éléments à revoir)

Janvier 2022: CCU (avis favorable)

Mars 2022 CPM pour la phase 2 (avis favorable avec recommandations jointe au présent sommaire)

Le projet actuel a été développé de manière à répondre à toutes les recommandations émises par le CPM depuis 2015. Ainsi, il prévoit la récupération d'un maximum d'éléments d'origine de la maison Brunning et de l'annexe construite en 1941. Les façades extérieures sont réhabilitées afin de conserver leurs caractéristiques architecturales d'origine.

L'agrandissement de 1953 est en partie conservé, mais ses façades sont redéfinies en accord avec la nouvelle vocation du lieu. En outre, une fenestration plus généreuse est prévue et permet de faire rayonner le cœur du projet sur une placette aménagée en bordure de l'avenue Strathyre. Le projet établit ainsi une relation visuelle forte avec le parc Stinson et le moulin Fleming. La sobriété et la matérialité de la section de 1953 deviennent le nouveau geste unificateur qui, tout en restant subordonné aux volumes plus anciens, fait écho à l'esprit des interventions réalisées en 1953 sous une apparence actualisée. L'ensemble est complété par l'ajout du volume de la salle multifonctionnelle qui se distingue et s'intègre à la fois. Sa toiture blanche à double versant rappelle le caractère résidentiel et patrimonial du secteur, alors que son revêtement métallique blanc posé à la verticale lui donne une facture architecturale résolument contemporaine et intégrée au nouvel ensemble unifié. Enfin, l'aménagement paysager rehausse et met en valeur le projet; la plantation sur le site est bonifiée et est stratégiquement localisée afin de maintenir les vues depuis et vers le moulin Fleming. Bien que les plantations soient abondantes, les façades des parties plus anciennes du bâtiment restent dégagées afin de les mettre en valeur. Le réaménagement du stationnement, quant à lui, permet d'augmenter le verdissement du site. Les circulations sur le site ont été revues et hiérarchisées de manière à ce que l'orientation soit aisée et fonctionnelle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 19 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement sur les PIIAD puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt du bâtiment;
- Présente une implantation cohérente et une intégration du bâtiment dans son environnement;
- S'intègre aux constructions environnantes existantes tout en mettant en valeur son caractère communautaire;
- Permet de protéger et mettre en valeur les caractéristiques paysagères d'un secteur d'intérêt patrimonial;
- Propose des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables;
- Contribuera à faire briller à nouveau un bâtiment ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle;
- Permettra de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens;
- Permettra de mettre en oeuvre la réalisation d'un des quatre pôles culturels à LaSalle;
- Créera une relation visuelle et spatiale forte avec le moulin Fleming;
- Respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle et Secteurs et bâtiments patrimoniaux);

Le projet a été présenté au Conseil du patrimoine (CPM) à sa séance du 4 mars 2022 et a obtenu un avis favorable avec des recommandations (joint au présent sommaire).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A

MONTRÉAL 2030

N.A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 30 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc CHENOUDA
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur par intérim - DAUSE

Le : 2023-10-27



Dossier # : 1236456011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-26 17:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-10-24